

L'ÉDITO

Béatrice Delvaux

ÉDITORIALISTE EN CHEF

VERDICT/SANCTION PHILOSOPHIQUE DU 8 MAI

On ne peut que saluer la démarche de la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet. En demandant aux écoles d'interroger les parents sur le choix qu'ils vont faire sur la participation de leur enfant aux cours philosophiques, la ministre anticipe et permet donc aux écoles de faire la clarté à temps sur la situation qui les attend à la rentrée prochaine. La Cour constitutionnelle a en effet tranché : les écoles doivent organiser des cours de religion ou de morale non confessionnelle, mais les enfants seront désormais libres d'y assister ou non. En demandant aux parents de donner leur choix pour le 8 mai, et aux écoles de traiter l'information pour le 18 mai, la ministre fait en

sorte d'être fixée très vite et très précisément sur ce qui attend les écoles primaire et secondaire à la rentrée. Aujourd'hui, personne en effet ne connaît le degré d'engagement, d'adhésion réelle, d'effet d'habitude lié au fait d'inscrire ses enfants dans ces cours philosophiques.

La ministre fait en sorte d'être fixée très vite et très précisément sur ce qui attend les écoles

Et rien ne permet de savoir si les francophones feront comme les Flamands, qui disposent depuis longtemps de cette liberté de ne pas inscrire leurs enfants à ces cours, mais n'en font pratiquement pas usage.

Le résultat obtenu au sud du pays le 18 mai donnera aussi en parallèle l'appréciation par une partie de la société francophone de ces cours de religion ou de morale non confessionnelle. Il sortira de ce questionnaire une possible sanction des uns, des autres ou de

l'ensemble de ces cours, si le pourcentage de parents/élèves qui décident de ne plus y assister est élevé.

Si le nombre de « refus » d'assister est important, le problème posé à la ministre et aux écoles ne sera pas mince. Que faire durant ces deux heures « vides » ? Les remplir avec du contenu ? Mais comment, vu la configuration multiple des choix et des horaires qui se présentera par année, et entre classes de la même année ? Ou les laisser « vides », permettant ainsi d'alléger un peu l'horaire des élèves, au risque de s'attirer les foudres de parents, de l'opposition, etc. ? Le casse-tête risque d'être d'autant plus grand qu'il vaut pour un an car, dès 2016, il faudra gérer en plus la suppression d'une de ces deux heures de cours philosophiques et la conception de cette fameuse heure de citoyenneté, qui tient aujourd'hui, quand on écoute les propositions qui circulent, du fourre-tout, allant de l'histoire des religions au code de la route. On attend en tout cas avec curiosité le verdict du 18 mai.